



Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement

ARRÊTÉ

n° 2019-DCAT/BEPE- 32 du 13 FEV. 2019

**portant création d'un secteur d'information sur les sols
sur le site "TOTAL FINA (ex DEA-CALMES)" à Florange.**

LE PREFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

Vu le code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi 11° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu l'arrêté DCL n° 2018-A-16 du 10 avril 2018 portant délégation de signature en faveur de Monsieur Olivier DELCAYROU, Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle ;

Vu le rapport de la DREAL GRAND EST du 9 janvier 2019 proposant la création de SIS dans le département de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DCAT-BEPE-90 du 3 mai 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département de la Moselle ;

Vu la consultation des communes et des EPCI du 22 mai au 21 novembre 2018 inclus ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier ;

Vu les observations du public recueillies entre le 1^{er} juin et le 30 juillet 2018 ;

Considérant que les activités exercées sur le site "TOTAL FINA (ex DEA-CALMES)" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

A R R Ê T E

Article 1 :

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de Florange:

« TOTAL FINA (ex DEA-CALMES) » n°57SIS04759.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de Florange.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié au maire de Florange et au Président de la Communauté de Communes du VAL DE FENSCH.

Il est affiché pendant un mois à la mairie de Florange et au siège de la Communauté de Communes du VAL DE FENSCH.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Moselle.

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture de la Moselle, en suivant le lien suivant : www.moselle.gouv.fr – accueil – publications – publicité légale installations classées et hors installations classées – Secteurs d'information sur les sols

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la dernière mesure de publicité.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

Article 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, le maire de Florange, le Président de la Communauté de Communes du VAL DE FENSCH, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Grand Est chargé de l'inspection des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à titre d'information au président de la chambre départementale des notaires.

Fait à METZ, le 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,


Olivier DELCAYROU



Identification

Identifiant	57SIS04759
Nom usuel	TOTAL FINA (ex DEA-CALMES)
Adresse	Ebange
Lieu-dit	
Département	MOSELLE - 57
Commune principale	FLORANGE - 57221
Caractéristiques du SIS	L'ancien dépôt pétrolier TOTAL (ex DEA les Calmes) a été exploité à partir de 1927 pour le stockage et le négoce de produits pétroliers (fuel domestique, gasoil, supercarburants, lubrifiants) et d'acétone jusqu'en 2000. Un stockage d'acrylonitrile (1977) et une unité de distillation de benzène (1963 à 1966) ont également été exploités sur le site. Ces activités étaient soumises à autorisation au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	Des investigations complémentaires à celles réalisées en 1997 ont mis en évidence des pollutions, des sols et eaux souterraines, en composés organiques (hydrocarbures totaux (HCT), Benzène Toluène Ethylbenzène Xylène (BTEX), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)).

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	57.0009	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=57.0009

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	929201.0 , 6918068.0 (Lambert 93)
Superficie totale	56875 m ²
Perimètre total	1580 m

Vu pour être annexé à l'arrêté n°2019 DCAT-BEPE- 32 du 13 FEV. 2019

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le secrétaire Général

Olivier DELCAYROU

Liste parcellaire cadastral

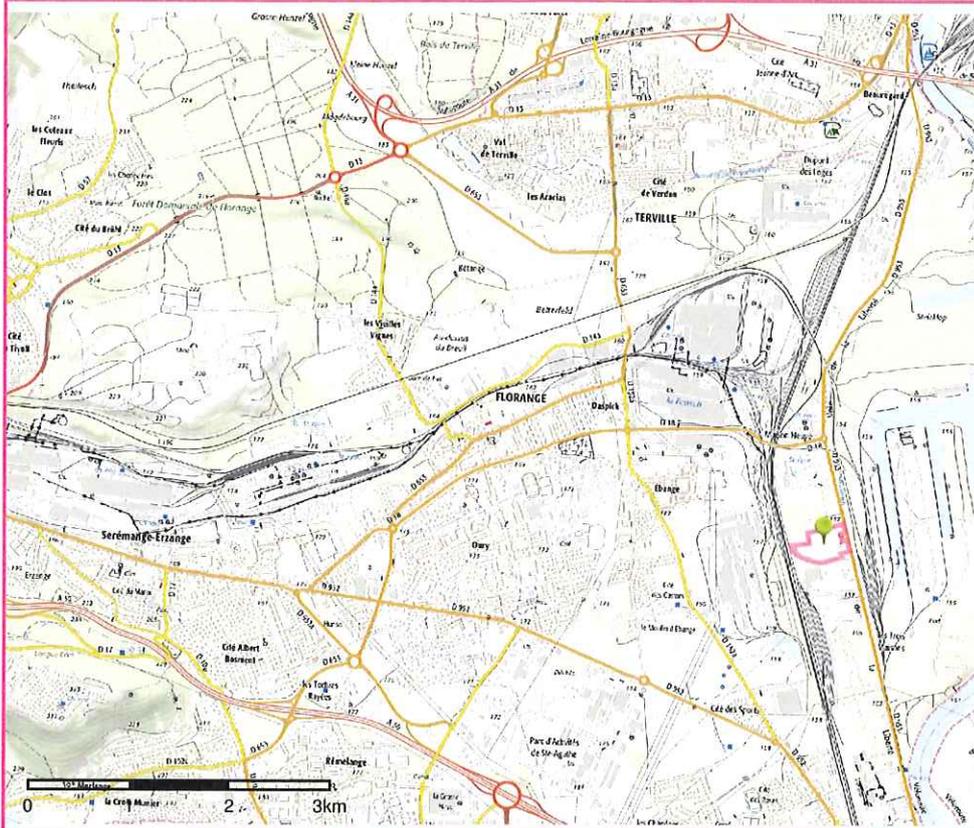
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
FLORANGE	23	92	26/10/2017
FLORANGE	23	91	26/10/2017
FLORANGE	23	152	26/10/2017
FLORANGE	23	90	26/10/2017
FLORANGE	23	89	26/10/2017
FLORANGE	23	156	26/10/2017
FLORANGE	23	93	26/10/2017
FLORANGE	23	153	26/10/2017
FLORANGE	23	195	26/10/2017
FLORANGE	23	185	26/10/2017
FLORANGE	24	242	26/10/2017
FLORANGE	24	247	26/10/2017
FLORANGE	24	243	26/10/2017
FLORANGE	24	246	26/10/2017
FLORANGE	24	249	26/10/2017

Documents

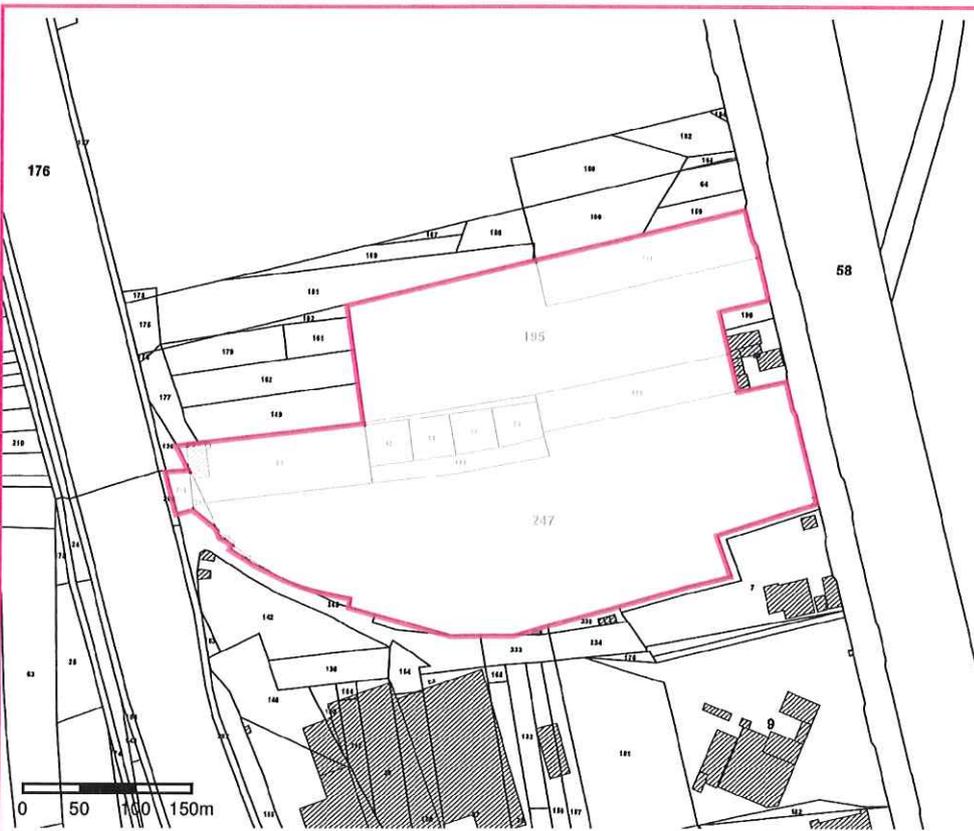
Titre	Commentaire	Diffusé
Plan 57.0009		Oui

Cartographie



□ Périimètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 57SIS04759



□ Périimètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 57SIS04759

